MÉTROPOLE À VÉLO : roulez malin !

Cartes disponibles à Nantes Métropole, dans les pôles de proximité et dans les mairies.

TOUT SAVOIR

sur les doubles sens et sur les aménagements cyclables

contact :
velo@nantesmetropole.fr

www.nantesmetropole.fr

Direction de la communication Nantes Métropole - Août 2010 - 09/2/SM

PLEIN DE BON SENS, simple et efficace !

Pour les cyclistes

- Plus de sécurité : moins de risques d'ouverture intempestive des portières de voiture
- Meilleure visibilité et anticipation entre cyclistes et automobilistes
- Moins de détours par les grands axes à fort trafic
- Meilleure accessibilité grâce à la continuité des trajets plus courts et directs

Pour la collectivité

- Mise en place rapide, sans travaux lourds de voirie

Pour l'environnement

- Baisse des vitesses en ville, conduite plus souple et donc plus écologique
- Plus de vélos en ville

Exemple d'une bande cyclable délimitée par une bande blanche

Exemple d'une voie sans marquage au sol : voiture et vélo cohabitent

Exemple de signalétique du double sens cyclable

LE DOUBLE SENS CYCLABLE

à Nantes Métropole

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Métropole à Vélo

LE DOUBLE sens cyclable

C'est une rue où cohabitent véhicules et vélos où seuls les vélos peuvent circuler dans les deux sens.

RAPPEL du Code de la Route

Le décret «code de la rue» du 30 juillet 2008 a introduit dans le Code de la route la généralisation des doubles sens cyclables dans les «zones 30» et les «zones de rencontre» au 1er juillet 2010.

zone 30

La vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules. Les aménagements favorisent la cohabitation apaisée de tous les usagers.

zone de rencontre

La vitesse des véhicules y est limitée à 20km/h. La priorité y est donnée aux piétons qui peuvent circuler sur la chaussée.

pour circuler en toute sécurité, RESTEZ PRUDENTS !

PIETONS

Regarder dans les 2 sens avant de traverser

DOUBLE SENS CYCLABLE

Voie à sens unique pour les voitures et à double sens pour les vélos

ZONE 30

Les aménagements sont tels qu'ils favorisent le partage de l'espace entre vélos, voitures et piétons. Elle peut comporter des aménagements cyclables dans les rues à trafic élévé

SCOOTERS ET MOTOS

N'empruntez pas les doubles sens ni les voies cyclables, ils sont uniquement réservés aux cyclistes

CYCLISTES

- Attention aux piétons qui traversent, et aux sorties de véhicules. Ils ne pensent pas forcément à regarder des deux côtés
- N'hésitez pas à vous servir de votre sonnette pour vous signaler auprès des usagers
- Restez vigilant(e) lorsque vous croisez des véhicules ou lorsque vous longez ceux en stationnement

AUTOMOBILISTES

- Vérifiez qu'aucun cycliste n'arrive avant d'ouvrir votre portière
- Pensez à regarder des deux côtés aux intersections, en sortant du garage et du stationnement
- Respectez les limitations de vitesse
- Ne croisez pas les cyclistes de trop près : leur équilibre est fragile !
- Ne stationnez pas sur les aménagements réservés à la circulation des cyclistes : cela met en péril leur sécurité

Métropole à Vélo